

Page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GENERALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à :

Bernadette FALIGANT, 21 lotissement les moulins, Brain/Authion, 49800 LOIRE AUTHION

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires.**

4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.

5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 au terrain de pétanque, rue du Pont Caroline à Brain/Authion.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne, amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet <https://www.amap-goutte-eau.fr/>

Page à conserver par le consommateur

TERMES DU CONTRAT

Il est proposé des champignons produits suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique (certification FR-BIO-09). Les champignons et produits proposés sont les suivants :

- Champignon pleurote (300 g, 500 g et 1 kg),
- Champignon shiitaké (300 g, 500 g et 1 kg),
- Bourguignon de shiitaké (500 ml),
- Shiitaké en sauce tomate (280 ml),
- Shiitaké sec (50g) et pleurote sec (40g).

Le contrat est élaboré pour la saison allant **d'octobre 2025 à mai 2026**, soit 15 distributions.

Il n'est pas demandé d'engagement de quantité ou de fréquence : les commandes sont libres, suivant le tableau ci-après en page 3.

Modalité de règlement :

Le règlement se fera en plusieurs chèques suivant le montant du contrat.

Chèques à établir à l'ordre de : **Myss'Champi**

Les chèques et la page 3 du présent contrat sont à remettre au tuteur

TUTEUR – Mathieu POTTIER
2 cour des Roses - Saint-Sylvain-d'Anjou
49480 VERRIERES EN ANJOU
Mail : math.pottier@laposte.net
Tel : 06 75 19 79 62

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
Contrat champignons 2025-2026



Page à imprimer en 1 exemplaire – à remettre ou envoyer au tuteur

CONTRAT CHAMPIGNON – Période du 16/10/2025 au 21/05/2026

PRODUCTRICE :

Manel ARFAOUI – Myss'Champi

Adresse : Le Ris Oui

Ville : 72800 LE LUDE

Téléphone : 06 38 01 28 86

Courriel : mysschampi@gmail.com

AMAPIEN :

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

TUTEUR – Mathieu POTTIER (pour tous les échanges relatifs au contrat et au paiement)

2 cour des roses 49480 VERRIERES-EN-ANJOU – 06 75 19 79 62 – math.pottier@laposte.net

L'amapien ci-dessus désigné :

- S'engage selon les principes de la charte des AMAP envers le producteur pour l'achat des produits ci-dessous.
- Engage sa responsabilité civile en cas d'incident sur le lieu de distribution.

Le producteur ci-dessus désigné :

- S'engage selon les principes de la charte des AMAP envers le consommateur à fournir les produits ci-dessous.
- Engage sa responsabilité civile en cas d'incident sur le lieu de distribution.

Détails des produits :

Produits	Pleurote			Shiitaké			paniers surprise			Bourguignon de Shiitaké	Shiitaké en sauce tomate	Shiitake sec	Pleurote sec
	Prix U	4,40 €	7,20 €	14 €	5,05 €	8,30 €	16 €	4,70 €	7,70 €				
Dates	300g	500g	1kg	300g	500g	1kg	300g	500g	1kg	500ml	280ml	50g	40g
16/10/2025													
30/10/2025													
13/11/2025													
04/12/2025													
18/12/2025													
15/01/2026													
29/01/2026													
12/02/2026													
26/02/2026													
12/03/2026													
26/03/2026													
09/04/2026													
23/04/2026													
07/05/2026													
21/05/2026													
Total en €													
Somme total TTC													

Panier surprise : champignons divers en fonction des cueillettes (Shiitakés, pleurotes).

Mode de règlement (chèque à l'ordre de Myss'Champi) - **nombre de chèque(s)** :

Merci de joindre **tous vos chèques** qui seront encaissés chaque première quinzaine du mois en fonction du mode de paiement choisi : mensuel trimestriel annuel

Le à

(cochez svp) Je déclare accepter les termes des conditions générales exposées en page 1-2 et être à jour de ma cotisation.

Signature de l'amapien

Signature du producteur